

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VILLES-SUR-AUZON

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 08.09.2026	L'an deux mille vingt-six le mardi quinze septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11	Etaient présents : Frédéric ROUET, Marie-France CHOPART, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Ghyslaine JAUMOTTE, Joseph AROUTO, Bertrand CROSET, Marie-Ange ODDONE, Marion BOLARD, Fabien JEAN, Magali LORENZI, Procuration : Suzy MACHUROT à Ghyslaine JAUMOTTE Absents : Jean-Marie TORELLI, Stéphane LECLERC, Florent LAZARE, Marine BLAISE Secrétaire : Marie-France CHOPART
N° 3	

N° 3 – OBJET : ACCEPTATION D'UN DON, EN NUMÉRAIRE GREVÉ DE CONDITIONS ET DE CHARGES, CONSENTI PAR LE COMITE DES FÊTES DU JAZZ DE VILLES SUR AUZON

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que d'importants travaux de mise en sécurité, de rénovation et de mise en accessibilité de l'Eglise Saint André vont être entrepris pour un montant estimé à ce jour à 1 564 389.00 euros TTC.

Des subventions ont été sollicitées pour lesquelles 652 000 euros ont été attribués.
La commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine qui a lancé une cagnotte en ligne.
Un concert du chanteur Jean-Louis AUBERT a été organisé, et géré en partenariat par la commune et l'association du Comité des Fêtes du Jazz de Villes sur Auzon.

Le Comité des Fêtes du Jazz de Villes sur Auzon souhaite reverser une première partie des recettes du concert en faisant un don de 35 000 euros à la Commune, afin de participer au financement des travaux de l'Eglise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2242-1 et suivants

Vu l'offre de don de 35 000.00 euros formulée par le Comité des Fêtes du Jazz de Villes sur Auzon en date du 14 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

1 – D’ACCEPTER le don consenti à la Commune par le Comité des Fêtes du Jazz de Villes sur Auzon d’un montant de trente-cinq mille euros, et de respecter la condition d’affectation qui est de participer aux travaux de l’Eglise Saint André.

2 – IMPUTE la somme correspondante en Recettes d’Investissement au compte 10251 de l’opération 25 Eglise du Budget Principal de la Commune

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

La Secrétaire de Séance
Marie-France CHOPART



Copie certifiée conforme,
Le Maire,
Frédéric ROUET



The stamp is circular with the text "MAIRIE DE VILLES-SUR-AUZON" around the top and "84570" at the bottom. It features a central emblem depicting a landscape with a church and a sun. A large, stylized signature is written over the stamp.